RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

25/03/2025

CCAS d'Annay sous Lens

Conseil d'Administration
CCAS ANNAY SOUS LENS

Préambule

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget précédent l'examen et le vote de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce rapport doit désormais comprendre : les orientations budgétaires, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du conseil d'administration, donne ainsi lieu à un débat au sein du conseil d'administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique.

Le CCAS, établissement public administratif (EPA) communal, dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public. La Ville de Dole verse ainsi une subvention de fonctionnement au CCAS dont l'existence administrative et financière est bien distincte de la commune.

L'année 2024 est marquée par le passage de la nomenclature budgétaire M14 à M57 pour le budget du CCAS au 1er janvier.

Contexte national

Les plus de 65 ans représentent un cinquième de la population française en 2020, représenteront un quart de la population en 2040 puis près de 50% en 2050. Notre paysage démographique sera donc bouleversé.

L'inflation est en forte hausse ces dernières années : + 5,22 % en 2022, + 4,9 % en 2023, + 2 % en 2024. Elle pourrait être de + 1% en 2025 selon l'INSEE.

Le taux de chômage est de 9,1 % de la population active sur la Région Hauts de France, de 8,5 % sur le Département du Pas de Calais au dernier trimestre 2024, il est annoncé autour de 8% au niveau nationale pour 2025 par le Ministre du Travail.

Le taux de pauvreté augmente en France depuis le début des années 2000. Entre 2004 et 2022, il a progressé de 6,8 % à 8,1 % au seuil situé à 50 % du niveau de vie médian, et de 12,4 % à 14,4 % au seuil à 60 % selon l'INSEE. Il n'y a pas eu d'étude sur ce taux de pauvreté post 2022, néanmoins, selon cette étude de l'INSEE sur la pauvreté en France, publiée en novembre 2023, 14,5% des français et françaises vivent sous le seuil de pauvreté en 2021. C'est un chiffre inédit depuis 1996, année à partir de laquelle l'INSEE a commencé à mesurer cet indicateur. En 2021, la France comptait 9,1 millions de pauvres, soit autant de personnes vivant en-deçà du seuil de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian pour une personne seule (1 158 € par mois pour une personne seule). C'est 552 000 personnes de plus qu'en 2021 et 196 000 de plus qu'en 2019. Les résultats de cette enquête établissent que l'intensité de la pauvreté augmente et retrouve « un niveau proche de la moyenne de la décennie 2010 », dans le sillage de la grande crise économique de 2008. Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés, comme la non-reconduction en 2021 des mesures d'aides exceptionnelles de solidarité Covid ou l'entrée en vigueur de la « réforme des allocations logement visant à tenir compte des revenus des ménages en temps réel » qui a eu des effets néfastes sur le pouvoir d'achat des personnes les plus précaires. En 2024 comme pour les années précédents, il faut constater une explosion de l'inflation et l'entrée en vigueur de législations comme la réforme de l'assurance chômage qui a notamment amené une réduction de la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

L'ensemble de ces éléments conduisent à une augmentation inédite du recours à l'aide alimentaire ou à une hausse conséquente du nombre de personnes ayant déposé un dossier de surendettement. La France n'a jamais connu un nombre d'expulsions aussi important que ces dernières années. Des familles et des enfants sont à la rue. Dans notre arrondissement, 6 enfants sont dans cette situation. Ils sont pourtant scolarisés. Les places d'hébergement manquent partout !

Contexte local

Au 31 décembre 2024, la commune comptabilise 332 Demandeurs d'Emploi dont 175 sans aucune activité.

Selon les dernières données officielles du second trimestre 2024, le taux de Chômage à Annay est actuellement de 10,40 % de la population active. Il était de 10,30 % en 2023 à la même époque. Le taux de chômage sur le bassin demeure toujours plus élevé que celui de la France métropolitaine, qui est de 7,1 %.

En 2024, ce sont 110 bénéficiaires du RSA ayant un droit ouvert et versable sur la commune. 4 sont sur la plateforme d'orientation, 21 en sphère solidarité, 32 en accompagnement socio-professionnel, 44 en accompagnement professionnel et 4 en Prise en Compte de leur Situation Personnelle par le Département. 5 BRSA sont sans accompagnement.

Nous avons constaté en 2024 une diminution des demandes d'aides financières ou alimentaires, néanmoins, nous avons davantage orienté sur les partenaires sociaux en capacité d'accompagner les ménages.

A noter : les aides accordées en fin d'année concernent davantage d'enfants qu'en 2023, la participation aux frais d'obsèques en 2024 est en augmentation.

La commune, avec les partenaires associés, a validé le projet de réhabilitation du camus haut classé à l'UNESCO et maintenant aux Bâtiments de France en pension de famille. C'est un grand besoin sur le secteur. A terme, la structure, qui sera gérée par l'APSA pourra accueillir 25 studios (à destination de personnes seules ou en couple, qui seront locataires).

Il s'agit de proposer à toute personne en situation d'isolement ayant un parcours en en hébergement d'urgence ou d'insertion, dont le faible niveau de ressources ne permet pas de s'inscrire dans un parcours résidentiel usuel, de se voir proposer un logement adapté, à la mesure de ses moyens (financiers et psychoaffectifs). Ces personnes ne sont plus en capacité de vivre l'isolement inhérent au logement autonome ou elles étaient hébergées en structure, prêtes à devenir plus indépendantes mais veulent, pour une période de stabilisation et/ou de sécurisation, vivre encore en collectivité.

La Pension de Famille se veut offrir un espace de ressources, sans délai ni durée, favorisant alors le mieux-être et l'évolution des projets de vie. Ce type d'habitat n'a pas vocation à devenir un logement définitif. Il s'agit de faire émerger les projets de reconstruction de soi amenant à un départ programmé de la Pension de Famille. La mise en vie du quotidien se veut être le moyen de réinvestir les compétences de vie mises à mal par des années de précarité outrancière. Epanouissement individuel, resocialisation et fraternité sont les maîtres mots de notre accueil.
C'est permettre d'accueillir chacun, dans les conditions mêlant à la fois espaces privatifs et collectifs, en vue d'un retour à la citoyenneté considérée dans toutes ses composantes (résidentielle, professionnelle, personnelle et familiale).

L'activité du CCAS

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois afin de statuer sur les décisions à prendre et permettre le fonctionnement du CCAS.

Deux agentes sont salariées du CCAS :

- L'une, à temps complet, en charge des actions d'insertion à destination des Bénéficiaires du RSA orientés par le Département du Pas de Calais, sur conventions et en charge de l'élaboration des dossiers d'aides facultatives, de la prévention des expulsions en complément du service logement communal, du secrétariat du Conseil d'Administration.
- L'autre, à temps partiel, en charge des actions à destination des séniors et des personnes handicapées.

Le CCAS est au cœur et en première ligne de l'action sociale. Sollicité par les personnes en difficulté et travaillant en transversalité avec les services communaux et les partenaires, il s'adapte aux besoins et attentes de la population.

- Les aides facultatives et accompagnements sociaux réalisés :

En 2024, le CCAS a été sollicité par 42 foyers dont 35 recevables dans le cadre des aides mensuelles mobilisables dont en épicerie solidaire (2 foyers) et bons mensuels (33 foyers) avec orientation et/ou mise en relation, en fonction des situations personnelles vers les associations caritatives du territoire, les services sociaux du Département ou de la CAF.

-7 accompagnements de demandes d'une aide alimentaire exceptionnelle,
- 3 aides pour frais d'obsèques,
- 1 aide pour « colonie »,
- 1 demande participation frais de périscolaire
- 8 foyers accompagnés via les chèques-eau pour 10 demandes enregistrées

Chaque foyer a été accompagné dans l'objectif de tout mettre en œuvre pour éviter qu'une situation trop précaire ne persiste et surtout ne s'aggrave. D'ailleurs si nécessaire grâce aux multiples partenariats tissés, des interventions auprès des institutionnels et/ou des associations ont été proposées : ex : CPAM (convention de partenariat permettant de solliciter les délégués sociaux de la CPAM, faire un point sur les droits potentiels et les aides envisageables) ; MDS, France-service, travailleurs sociaux CAF, associations.
A titre d'exemple en 2024, le service insertion a réalisé une trentaine d'interventions auprès de la CPAM via l'application dédiée et son espace "partenaires", cette démarche permet un renforcement du lien de proximité avec ces services.

Une mise en relation a été proposée avec les services municipaux concernés par les problématiques soulevées : Relais Petite Enfance, Service Enfance Jeunesse, « service séniors », etc…

Le CCAS a domicilié en 2024 onze personnes dont 6 primo-domiciliations et 5 renouvèlements. L'utilisation de la plateforme DOMIFA, startup d'Etat permettant de sécuriser le processus de domiciliation et de libérer du temps pour l'accompagnement social, est utilisée depuis 2023.

10 ménages ont été accompagnés en 2024 dans le cadre de la prévention des expulsions en partenariat avec le service logement municipal et les bailleurs. Des visites à domicile, des demandes d'aides financières, des orientations sur les institutions nécessaires ont été réalisées dans ce cadre (Banque de France, fournisseurs d'énergie, assistante sociale, …).

- L'accompagnement des BRSA dans leurs parcours d'insertion (conventions avec le Département) :

91 BRSA ont été accompagnés au sein des conventions avec le Département sur les conventions d'accompagnement socio-professionnel et en sphère solidarité. Ils ont fait l'objet d'un suivi régulier voire hebdomadaire pour certains dans la résolution des freins à l'insertion tant sociale que socio-professionnelle rencontrés. Cela a représenté 437 entretiens individuels.

Deux groupes de 6 participants BRSA ont été accueillis au sein des conventions « action innovante ». L'accompagnement individuel de ces personnes durant leur parcours en atelier collectif a été réalisé, dans l'objectif de valorisation des compétences acquises.

La procédure de labélisation du CCAS va démarrer, l'agente sociale en charge a suivi sur les deux dernières années toutes les formations obligatoires. Le dossier administratif sera ouvert en ligne dès le 1er avril.

2025 sera une année charnière : le Département a relancé des appels à projets pour lesquels le CCAS a candidaté. Les subventions au titre de l'année devraient être reconduites avant la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale autour de l'insertion en 2026.

- L'accompagnement des séniors

Pour l'inscription sur la liste des personnes vulnérables :

Sur 797 courriers envoyés 51 Retours de souhaits d'enregistrement en 2024 dont :

- 19 réitèrent souhaiter des visites et appels téléphoniques
- 19 réitèrent souhaiter des appels régulièrement
- 2 réitèrent des appels d'urgences
- 2 réitèrent leur souhait d'enregistrement mais ne souhaitent ni appels ni visites

Soit : 42 renouvellements d'inscriptions sur la liste et 9 nouveaux inscrits.

1 273 appels téléphoniques ont été réalisés en 2024 :

40 visites effectuées en 2024 le déficit constaté par rapport aux autres années est dû à l'absence récurrente de nos deux services civiques.

Pour le Voyage du 27 Mai 2024 en Avesnois : Découverte d'une fromagerie et repas dansant, 39 Séniors se sont inscrits avec 12 Accompagnants.
Cette journée a été plébiscitée par l'ensemble des participants.
Pour le pique-nique le 7 Juin 2024 : 14 séniors se sont déplacés pour un menu préparé par les 21 participantes de l'atelier cuisine
Pour le banquet des aînés du 6 Octobre 2024 :

200 repas ont été commandés dont 180 pour nos aînés, 12 d'entre-eux n'étaient pas présents. (6 personnes ont profité du PMR). Repas proposé par la boucherie Le Filet Mignon. L'animation par Dominique CLABEAU et ses musiciens et ses choristes a été très apprécié de tous, journée très réussie.

Pour la semaine bleue du 4 octobre au 9 octobre 2024 :

Portes ouvertes aux ateliers séniors : atelier peinture (14H00-17H00) et 14h30 17h00 pour la BOCCIA

Monsieur Alain Joly artiste peintre qui assure depuis septembre 2023 l'atelier peinture voulait démontrer qu'il était facile de peindre. 9 de nos aînés qui suivent cet atelier depuis un an ont

répondu présent et ont exposé certaines œuvres réalisées durant cette année. Durant la semaine bleue, un tableau a été peint sous les yeux des visiteurs.

L'atelier BOCCIA animé par Denis ANSART qui se déroulait le même jour que l'atelier peinture, a réuni 16 séniors dans la bonne humeur dans un esprit compétitif et d'émulation.

Le Mardi 8octobre : Après -midi bien – être et Multi-Jeux.

Cloé et Fanny, esthéticiennes se sont rendues disponibles dans la salle Aragon, pour 12 de nos séniors qui se sont fait faire une manucure et une pose de vernis à ongle.

Dans la salle Brassens se tenait l'activité Multi-Jeux : Belote et autres jeux de société, chacun a pu se distraire et passer un bon après-midi, un goûter leur a été offert par les membres du groupe Action Innovation du CCAS, encadré par Peggy FLAMENT animatrice en insertion.

Le Mercredi 09 octobre : Atelier de prévention sécurité routière Policière (14H-16H45)

Monsieur Éric WYZUJ Brigadier-chef officier formateur - Chargé de communication au commissariat de Lens, est intervenu auprès de 27 personnes âgées. Son intervention a été très instructive sur le thème de la sécurité routière. Une remise à niveau des panneaux routiers, un rappel des règles instaurées aux nouveaux moyens de déplacement « Trottinette électrique, owerboard … » ont été à l'ordre du jour.

Les ateliers collectifs : les ateliers de janvier à décembre 2024

ATELIER	**Période**	**Nombre de séances**	**Nombre d'heures**	**Nombre d'inscrits**	***Hommes***	***Femmes***	**Tranche d'âge**	
Atelier CUISINE	Janvier à Décembre	9	32	21	0	21	60/69ans	F : 1 H :
							70/79ans	F : 9 H :
							80/89ans	F : 8 H :
							90/+ans	F : 3 H :
Atelier CHANT	Janvier à décembre	18	36	25	1	24	60/69ans	F : 2 H :
							70/79ans	F : 12 H : 1
							80/89ans	F : 8 H :
							90/+ans	F : 4 H :
Atelier NUMERIQUE	Janvier à décembre	1	2	13	2	11	60/69ans	F : 2 H : 1
							70/79ans	F : 6

								H :1
							80/89ans	F : 3 H :
							90/+ans	F : H :
Atelier GYM/DOUCE	Janvier à décembre	13	13	39	1	38	60/69ans	F : 5 H :
							70/79ans	F : 18 H : 1
							80/89ans	F : 12 H :
							90/+ans	F : 3 H :
Sortie BOCCIA	Janvier à décembre	10 dont 2 rencontres l'une à l'extérieur et une chez nous	10	35	2	33	60/69ans	F : 4 H :
							70/79ans	F : 16 H : 2
							80/89ans	F : 11 H :
							90/+ans	F : 2 H :
Art-Thérapie	Janvier à décembre	11	22	10	0	10	60/69ans	F : 3 H : 0
							70/79ans	F : 6 H :
							80/89ans	F : 1 H :
							90/+ans	F : H :
BRAIN UP	Janvier à décembre	3	6	26	1	25	60/69ans	F : 5 H : 0
							70/79ans	F : 11 H : 1
							80/89ans	F : 8 H :
							90/+ans	F : 2 H :

A souligner. La participation active de la chorale séniors, aux principaux événements festifs de la commune.

Pour les Colis de Noël :

- 457 ont été commandés au total dont :
  267 pour les personnes seules 190 pour les couples.

Pour l'accompagnement administratif et social de nos séniors et de nos personnes en situation de handicap en 2024 : de nombreux partenaires ont été sollicités, 89 personnes ont suivies

pour différentes aides -Demandes d'A.P.A., téléassistance, retraite et diverses aides sociales- Ces demandes deviennent de plus en plus prenantes nécessitant des contacts efficients avec tous les partenaires :

- APA et revalorisation : 12 dossiers
- Téléassistance : 10 demandes
- PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : 9 demandes
- Actions sociales AGIRC-ARCCO : 6 demandes
- Signalement aux services départementaux : 2
- Dossiers MDPH : 13
- Dossiers de retraite : 5
- Aides sociales à l'hébergement et ménagère : 10
- Aides aux départs en vacances : 13
- CPAM : 1
- Obligations alimentaires : 8

En 2024, après formation de notre référente sénior, un partenariat a été établi avec la MDPH. 13 personnes ont pu bénéficier de ce partenariat.

Enfin, le service a bénéficié de l'intervention de 4 jeunes en jobs d'été et de 2 en service civique.

POUR LES PREVISONS DE L'ANNEE 2025 : Toutes les actions seront reconduites

Nous avons répondu au nouvel appel à projet de la Conférence des Financeurs pour l'obtention d'une nouvelle convention (et une subvention augmentée).

Sont prévues 3 séances animées par PREVART « LE YOGA DU RIRE » les dates ne sont pas fixées. Le voyage annuel, le pique-nique le 6 Juin, le Banquet des aînés, la Semaine bleue et enfin la fourniture des colis de noël sont également planifiés.

Enfin une convention de partenariat avec le Centre de Ressource Territorial de Lens-Hénin du groupe AHNAC a été signée fin 2024. Elle vise la mise en place d'accompagnements personnalisés des personnes soignées au domicile.

Orientations financières

Concernant les résultats de l'exercice budgétaire 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 99 021,72 € alors que les recettes ont été comptabilisées à hauteur de 68 523,18 €, soit un résultat d'exécution budgétaire négatif de 30 498,54 €. Compte-tenu de l'excédent reporté de l'année précédente chiffré à 202 802,07 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 172 303,53 €, somme qui sera inscrite au compte 002 au budget primitif 2025.

- Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général ont augmenté de 35 % (+ 4 369,39 €) en 2024 en raison de l'inflation et des activités réalisées auprès de la population (mais aussi de la disparition de la

régie et de l'absence de participations des usagers). En 2025, elles seront provisionnées à hauteur de 12 307 €.

La masse salariale 2024 a diminué de 861,69 € en raison principalement du manque de jeunes pour accompagner nos séniors dans le cadre des jobs d'été, de la baisse des cotisations d'assurance (- 1 500 €).

La masse salariale pour 2025 sera provisionnée à hauteur de 73 218,73 € afin de permettre l'évolution de carrière des agentes permanentes et le recrutement de 5 jeunes en jobs d'été / d'hiver. Le personnel du CCAS est composé de deux agentes permanentes :

- 1 agente sociale : temps de travail à temps complet, affectée aux actions d'insertion en direction des bénéficiaires du RSA et des aides légales du CCAS,
- 1 agente sociale : temps de travail non complet, affectée aux personnes âgées et handicapées.

Le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la part de plusieurs services de la ville (ressources humaines, communication, informatique, service technique, administration générale…). La commune continuera, à l'identique des années précédentes, à mettre à disposition des jeunes en service civique (via une convention avec la Ligue de l'Enseignement) et les chauffeurs du service technique pour le transport à destination des personnes âgées et handicapées.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » a diminué de 1 778,00 € en 2024 comparé au réalisé 2023, il concerne principalement les aides attribuées aux personnes en difficultés. En 2025, il sera proposé de le provisionner à hauteur de 10 k€.

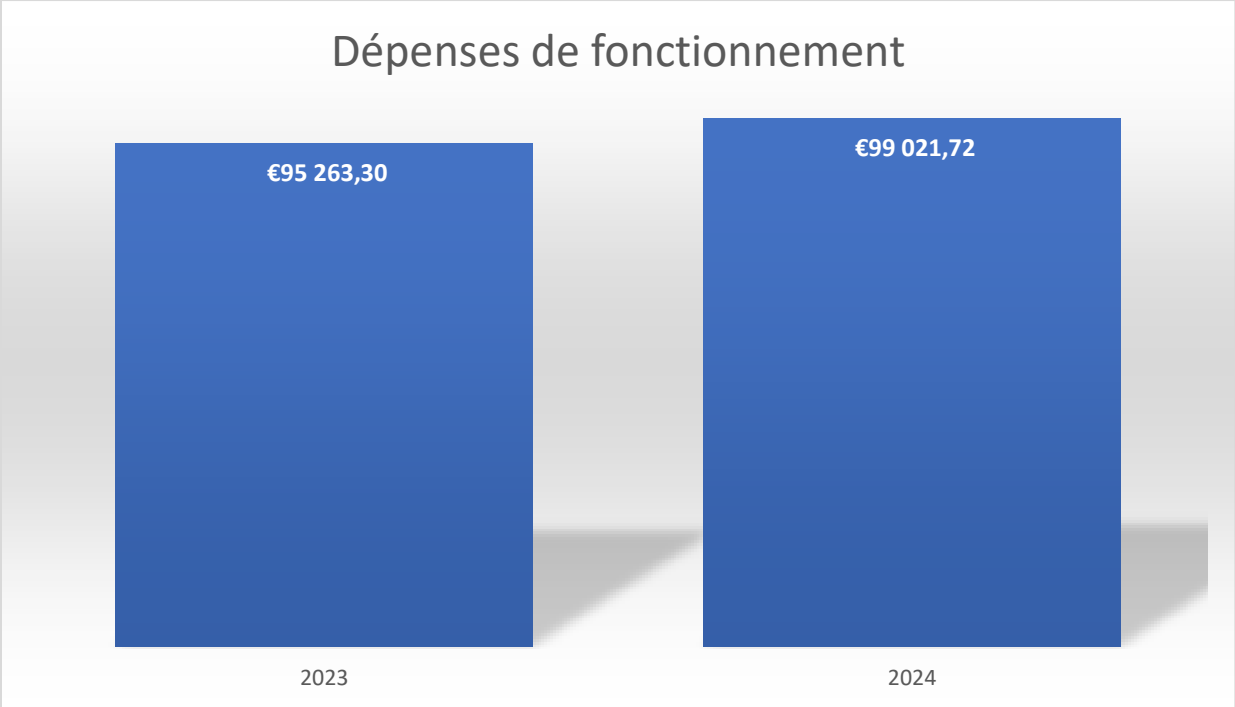

❖ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 ont diminué de 19 884,37 € par rapport à 2023.

La subvention communale qui était inscrite à hauteur de 30 k€ à l'exercice 2024 a été versée intégralement au CCAS. La subvention communale 2025 s'élèvera à 50 k€ en raison de la diminution de l'excédent de fonctionnement constaté.

Les subventions du Département (Conférence des Financeurs et en lien avec les dispositifs d'insertion) ont été de 30 k€ en 2024, elles seront provisionnées à hauteur de 36 k€ en 2025 (la Conférence des Financeurs est sollicitée pour une nouvelle convention dès septembre 2025 – le Département a de son côté annoncé que les subventions dans le domaine de l'insertion seraient reconduites). A noter : une procédure de labélisation du CCAS pour continuer à accompagner les BRSA est en cours avec le Département. Elle sera exigée dès 2026 pour continuer à œuvrer dans ce domaine.

Pour rappel : les conventions sont annuelles avec le Département, des acomptes sont versés à signature, les soldes sur validation du service fait lors de l'exercice suivant.

A noter : 4 comptes à terme ont été ouverts en 2023, pour un montant de 198 k€ au total. Les intérêts de ce placement en 2024 ont été de 6 555,82 €. Ces comptes à terme ont été reconduits en cours d'année.

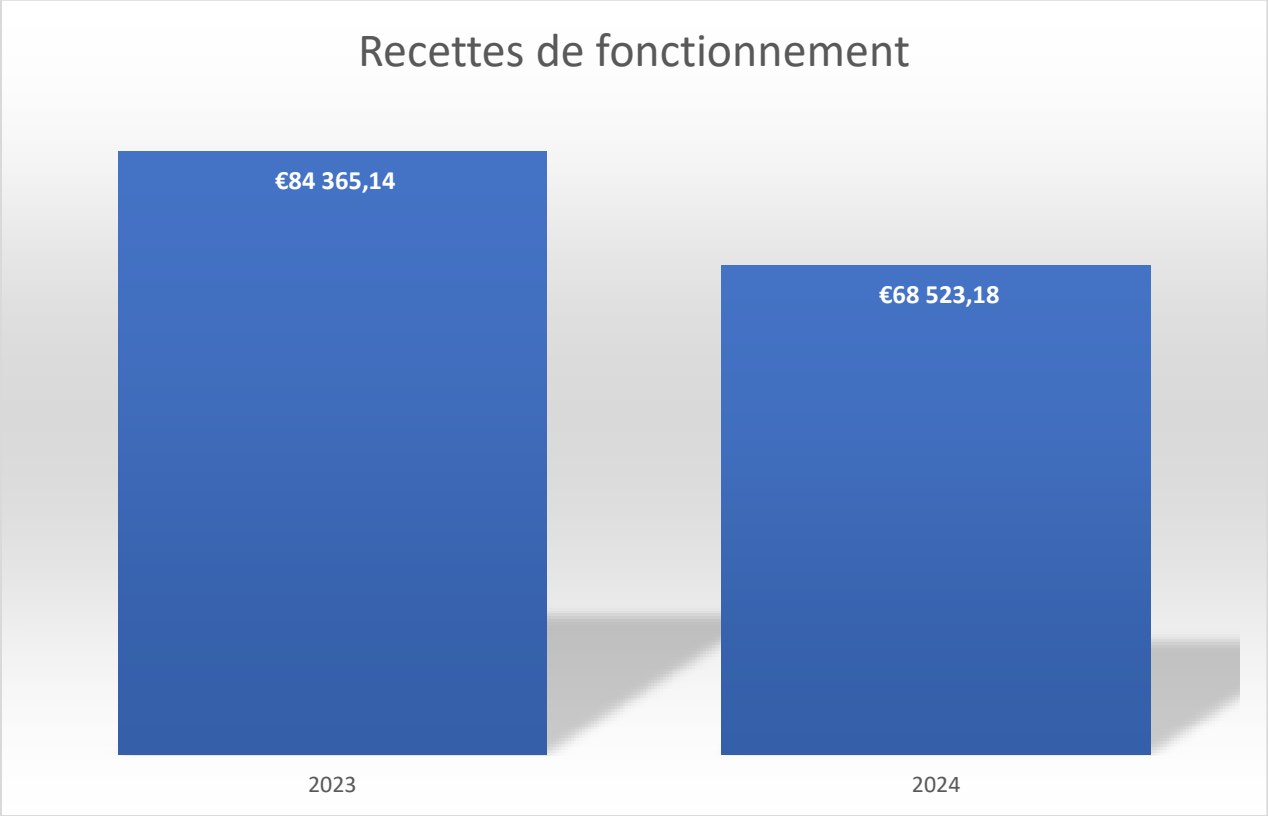

- La section d'investissement

En investissement, les dépenses ont été constatées à hauteur de 12 051,81 € alors que les recettes ont été encaissées à hauteur de 22 027,19 €, soit un résultat d'exécution budgétaire de 9 975,39 €. Compte tenu de l'excédent reporté de 50 775,21 €, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 60 750,60 €.

Le CCAS a mandaté une entreprise pour la reprise de 10 concessions en 2024. Le travail est en cours, il a démarré début 2025. La vidéoprotection au cimetière est active depuis mi-2024.

Le résultat de clôture sera reporté au compte 001 de la section d'investissement sur le budget primitif 2025.

En 2025, le CCAS envisage l'installation de jeux de motricité (enfants / adultes) sur le quartier de la Cité Leclerc. Par ailleurs, des dépenses en informatique sont prévues pour les services. La procédure de reprise des concessions ou des aménagements au cimetière se poursuivra sur les années à venir. Le calvaire fait l'objet de toutes les attentions en ce début d'année 2025 : il sera vraisemblablement consolidé rapidement car menace de s'effondrer.

Pour rappel, il n'y a pas d'emprunt en cours au CCAS et aucun emprunt n'est prévu.

Quant aux recettes d'investissement prévisionnelles 2025, elles seront composées de la dotation aux amortissements des immobilisations à hauteur de 10 153,60 € et de l'excédent de la section d'investissement reporté (60 750,60 €).